

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2014/016 Genève, le 31 mars 2014

CONCERNE:

Actualisation des réglementations IATA sur le transport de plantes et d'animaux vivants

- 1. L'Association du transport aérien international (IATA International Air Transport Association) a décidé d'accorder aux Parties à la CITES 15% de réduction sur les deux manuels suivants :
 - a) Réglementation du transport des animaux vivants, 40^e édition, valable du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014 :
 - Acceptée par la CITES et reconnue comme la norme internationale pour le transport aérien des animaux, la *Réglementation du transport des animaux vivants* (LAR Live Animals Regulations) est une source indispensable d'informations sur la manière d'expédier des animaux en toute sécurité, en prenant soin d'eux, et au meilleur coût. Elle précise les conditions minimales à remplir pour le transport international des animaux et indique les précautions que doivent prendre les compagnies aériennes, les expéditeurs, les agents de fret et les professionnels de la santé animale, tant au sol qu'en vol. Elle comprend une nouvelle *Annexe G Lignes directrices CITES pour le transport non-aérien d'animaux et de plantes sauvages*. Le manuel est disponible sur CD-ROM en anglais, français et espagnol. La version imprimée n'est disponible qu'en anglais.
 - b) *Perishable Cargo Regulations* [Réglementation pour les marchandises périssables] 13^e édition valable du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014
 - Accepté par la CITES, *Perishable Cargo Regulations* (PCR) est un guide de référence pour la préparation, le conditionnement et la manutention des marchandises périssables transportées par avion. Ce manuel comporte un chapitre consacré aux obligations en matière de transport des plantes et des instructions à ce sujet, notamment des consignes sur les températures de refroidissement et d'expédition, ainsi que sur le stockage.
- 2. Pour bénéficier de cette offre valable jusqu'en décembre 2014, les Parties doivent passer commande auprès de la boutique en ligne IATA :
 - a) La Réglementation du transport des animaux vivants (LAR) peut être commandée sur www.iata.org/lar.
 - (Veuillez mentionner le code promotionnel CITES40 dans l'espace prévu à cet effet lors de votre commande);
 - b) Le manuel *Perishable Cargo Regulations* (PCR) peut être commandé sur www.iata.org/pcr (Veuillez mentionner le code promotionnel CITES13 dans l'espace prévu à cet effet lors de votre commande).
- 3. Les publications IATA peuvent également être commandées à l'adresse électronique suivante : <u>custserv@iata.org</u>, ou par téléphone au +1 800 716 6326 (appel gratuit depuis les pays indiqués sur la page Web : http://www.iata.org/services/Pages/countries.aspx). Si vous appelez depuis l'Europe, le n° est : +41 (22) 770 2751. Les n° de fax sont +1 (514) 874 9659 (Amérique du Nord) et +41 (22) 799 2674 (Europe).